



Convocation le 9 décembre au prud'hommes

Par **chipie30**, le **09/10/2009** à **13:20**

Bonjour,

fin janvier j'ai donnée ma démission pour suivre mon mari qui est expatrié en Finlande. Au terme de mes deux mois de préavis soit le 31 mars 2009 mon solde de tout compte à été fait et versé sur mon compte bancaire. Le 5 avril 2009 une somme de 1803.03 euros a été versée sur mon compte, je pensais que c'était une prime ? Aujourd'hui je reçois un recommandé en Finlande en me réclamant cette somme, motif « salaire trop perçu » Je pense qu'avant il pouvait me contacter par courrier en France, il avait 3 mois pour le faire. J'ai quittée la france fin juin ? Afin d'obtenir ma nouvelle adresse en Finlande mon ancien employeur à usé comme il sait bien le faire de harcèlement téléphonique auprès de ma mère qui est âgée. Il y a 15 jours mon ancien patron s'est permis de s'introduire dans notre propriété privé en France alors qu'il savait très bien que nous étions déjà en Finlande. Ce jour là un ami (ancien gendarme de la garde républicaine) était présent sur les lieux, que venait t'il faire ? Je m'interroge sur ses intentions ? Cette personne peut témoigner de plus mon ancien patron lui à remis en main propre sa carte de visite.

Aujourd'hui je suis convoquée à Nîmes le 9 décembre au Conseil des Prud'hommes pour motif : remboursement de salaire trop perçu.

J'aimerais un conseil de votre part comment puis je me faire représenté et comment argumenté ma défense.

Je vous en remercie par avance

Par **julius**, le **09/10/2009** à **23:26**

Bonsoir,

La représentation pourra dans votre cas se faire par un avocat par exemple.
Votre descriptif me paraît trop juste pour juger du bien fonder ou non de la demande de votre employeur.